

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 octobre 2025
Sous la présidence de M. Gabriel SCHEH, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 14 (Quorum atteint)

Mrs et Mmes : SCHEH Gabriel, KOELSCH Alexandre, MEYER Arlette, SCHWARZ Sandrine, SEITLINGER Vincent, MUNICH Bernard, ORDENER Delphine, KARMANN Pascal, BOTZUNG Pierre, MISCHLER Sophie, JODER Stéphanie, PEIFFER Yves, RIMLINGER Isabelle, ALBERT Aurélie

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 3

M. ZIEBEL Cédric représenté par Mme ORDENER Delphine
Mme HEMMERT Odile représentée par Mme ALBERT Aurélie
Mme NZOSSU Virginie représentée par Mme JODER Stéphanie

Soit un total des membres présents et représentés : 17

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 2

Mme NIDERBERGER Josiane, M. STAB Didier

3. Cession parcelle située rue de Montbronn.

M. le Maire informe que le propriétaire du 3 rue de Montbronn a montré un intérêt pour l'acquisition de la parcelle située sur le devant de sa propriété. Ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

La petite surface ne permet pas de demander une estimation auprès du service du domaine.
M. le Maire propose de céder cette parcelle au prix de 1.000 € TTC l'are.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme JAN, habitant 3 rue de Montbronn 57410 Rohrbach-Lès-Bitche souhaite acquérir le terrain :

ban de ROHRBACH LES BITCHE, section 04, parcelles 15 et 169 d'une contenance totale de 35 m²

au prix de 1.000 € TTC l'are, soit :

Prix HT : 291.67 €
TVA : 58.33 €
Prix TTC : 350.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer quant à la vente de ce terrain afin de pouvoir établir l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,
DECIDE de vendre aux particuliers indiqués au tableau ci-dessous le terrain cadastré ban de ROHRBACH LES BITCHE en section 04 :

Parcelles	Acquéreurs	Surface en ares	Prix HT €	TVA €	Prix TTC €
15 169	M. et Mme JAN 3 rue de Montbronn 57410 Rohrbach-Lès-Bitche	0,35	291,67	58,33	350,00

DECIDE que l'acte de vente soit établi sous la forme d'acte administratif et AUTORISE M. STAB Didier, Adjoint au Maire, à représenter la Commune dans sa signature, M. le Maire faisant fonction de notaire en vertu de la juridiction gracieuse.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 09 octobre 2025

*Le Maire
Gabriel SCHEH*

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication